

**CANCÉROGÉNICITÉ DES AGENTS CHIMIQUES**

# Documents de traduction des monographies 1 à 130 du CIRC

La traduction, en français, des listes résultant du travail des groupes d'experts du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a été mise à jour par Bernard Fontaine (Pôle Santé Travail Métropole Nord) et couvre désormais les monographies numérotées de 1 à 130.

Les monographies du CIRC concernent au total 1 032 agents (produits chimiques, groupes de produits chimiques, mélanges complexes, expositions professionnelles, habitudes culturelles, agents biologiques ou physiques) qui ont été évalués ou réévalués et qui concernent les groupes 1, 2A, 2B, 3 et 4.

	Description / Définition	Nombre
Groupe 1	L'agent (le mélange) est cancérogène pour l'homme. Les circonstances d'exposition entraînent des expositions qui sont cancérogènes pour l'homme.	121
Groupe 2A	L'agent (le mélange) est probablement cancérogène pour l'homme. Les circonstances d'exposition entraînent des expositions qui sont probablement cancérogènes pour l'homme.	90
Groupe 2B	L'agent (le mélange) est peut-être cancérogène pour l'homme. Les circonstances d'exposition entraînent des expositions qui sont peut-être cancérogènes pour l'homme.	322
Groupe 3	L'agent (le mélange ou les circonstances d'exposition) sont inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme.	498
Groupe 4	L'agent (le mélange ou les circonstances d'exposition) ne sont probablement pas cancérogènes pour l'homme.	1

Deux documents, fruit de cette traduction et s'intéressant aux seuls agents des groupes 1, 2A et 2B, sont mis à disposition des SPSTI et des équipes via le site Internet de Présanse où ils peuvent être consultés et téléchargés.

Un premier document, « **Traduction de la liste des évaluations faites par le centre international de recherche sur le cancer (groupes 1, 2A et 2B) sur les risques de cancérogénicité pour l'homme et commentaires sur l'utilisation des agents cités** (vol. 1 à 130) (sur le site <http://www.iarc.who.int>) en date du 30/11/2021 – 24/01/2022 » présente les listes des agents chimiques en fonction de leur classement en groupe 1 (cancérogènes), 2A (probablement cancérogènes) et 2B (peut-être

cancérogènes). Ces listes sont accompagnées pour la plupart des agents, des circonstances d'exposition antérieures et/ou actuelles les plus fréquentes. Elles mentionnent également les numéros CAS, les synonymes les plus utilisés, les noms commerciaux pour les médicaments vendus (ou ayant été vendus) en France, des formules chimiques, ainsi que les numéros de tableaux de maladies professionnelles (régimes général et agricole). Pour chacun des agents est également indiqué la monographie concernée et l'année de publication.


Le second document intitulé « **Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies du CIRC** »

(volumes 1 à 130) – 22 mars 2022 », est, quant à lui, construit sous forme de tableaux, et indique par site de cancers les expositions professionnelles, les habitudes liées au mode de vie, les médicaments, les agents infectieux et les agents physiques cancérogènes et pour lesquels des preuves suffisantes (agents du groupe 1) ou limitées (agents des groupes 1, 2A, 2B) chez l'homme ont été mises en évidence.


Les monographies du CIRC sont largement utilisées par les chercheurs, les autorités de

Santé publique, ainsi que par les autorités législatives nationales et internationales. Leur traduction en français et les supports mis à disposition constituent des documents de référence et des aides précieuses pour les équipes pluridisciplinaires.

► Pour consulter ces documents : <https://www.presanse.fr/ressources-santé-travail/cancerogenicite-des-agents-chimiques-documents-sur-les-monographies-1-a-128-du-circ/>



TRADUCTION DE LA LISTE DES ÉVALUATIONS FAITES PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER (groupes 1, 2A, 2B) SUR LES RISQUES DE CANCÉROGENICITÉ POUR L'HOMME ET COMMENTAIRES SUR L'UTILISATION DES AGENTS CITÉS. (vol 1 à 130) (sur le site <http://www.iarc.who.int>) en date du 30/11/2021.



Bernard FONTAINE  
24/01/2022

Page 1 sur 47

Liste des classifications par sites de cancer, avec indication suffisante ou limitée chez l'homme, d'après les monographies CIRC (volumes 1 à 130) (a).  
Traduction Bernard Fontaine 22 mars 2022 (mise à jour et remplacé le version de janvier 2022) - ce document ne saurait être considéré comme une publication officielle du CIRC ou de l'OMS.  
Bfontaine\_presanse@presanse.fr

Site de cancer	Agents cancérogènes avec indication suffisante chez l'homme	Agents cancérogènes avec indication limitée chez l'homme.
<b>Lèvre, Cavité buccale, Pharynx</b>		
Lèvre		Rayonnement solaire; Hydrocarbures aromatiques.
Cavité buccale	Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Boissons alcoolisées. Usage de tabac, qu'il soit ou non fumé. Chique de bétel, avec ou sans tabac. NFV 1a.	NFV 1b. Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité.
Glandes salivaires	Rayons X et γ. Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées.	ondes radioactives, dont lode <sup>131</sup> .
Pharynx, Oropharynx <sup>a</sup>	NFV 1a.	
Pharynx, Amygdales <sup>a</sup>	NFV 1a.	
Pharynx, larynxopharynx <sup>a</sup>	Poussière de bois. Formaldéhyde. Virus Epstein Barr. Poisson séba (méthode chinoise).	Légumes marinés (méthode asiatique).
Pharynx (tout site)	Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Boissons alcoolisées. Tabac fumé. Chique de bétel avec tabac. Usage de tabac fumé.	Amiante (toute forme). Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité. Consommation d'opium <sup>11</sup> . Courant secondaire de la fumée de tabac.
<b>Organes digestifs</b>		
Œsophage	Rayons X et γ. Boissons alcoolisées. Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées. Tabac fumé. Tabac privé ou chiqué. Chique de bétel avec ou sans tabac.	Exposition professionnelle aux bitumes durs et à leurs émissions pendant le travail de l'asphalte coulé. Exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions pendant les travaux d'étanchéité. Nettoyage à sec. Industrie de fabrication du caoutchouc. Ingestion de bitume très chaud <sup>12</sup> ; (cancérogène à cellules squameuses). Légumes marinés (méthode asiatique). Consommation d'opium <sup>11</sup> .
Estomac	Rayons X et γ. Industrie de fabrication de caoutchouc. Tabac fumé. Infection par <i>Helicobacter pylori</i> .	Amiante (toute forme). Composé minéraux du plomb. Consommation de viande transformée. Ingestion de nitrates ou nitrites dans des conditions favorisant la ...

11) Ce document ne comprend pas les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les monographies du CIRC, notamment particularité génétique, statut reproductif et quelques facteurs alimentaires.

## Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante

En dépit de la création d'un fonds d'indemnisation leur étant dédié et d'une procédure d'indemnisation simplifiée et efficace, les victimes de l'amiante sont encore trop peu nombreuses à en connaître l'existence, et tout particulièrement les professionnels du bâtiment (électriciens, plombiers, couvreurs, chauffagistes, etc.).

En effet, dans le cadre du Programme National de Surveillance du Mésothéliome (PNSM), maladie spécifique de l'exposition à l'amiante, Santé Publique France a évalué qu'une victime sur deux ne saisissait pas le FIVA (1 100 cas diagnostiqués en 2019 contre moins de 600 demandes d'indemnisation enregistrées par le FIVA).

La même année, la branche AT/MP du régime général de la sécurité sociale reconnaissait 1 800 cancers professionnels liés à l'amiante, tandis que seules 1 220 victimes souffrant d'un cancer saisissaient le FIVA.

Soucieux de remplir pleinement la mission qui lui a été confiée, le FIVA a ainsi fait de la lutte contre le non-recours l'un des axes prioritaires du contrat d'objectifs et de performance (COP) qui le lie à l'État.

A ce titre, vous trouverez des supports d'informations réalisées que les SPSTI pouvant être diffusés auprès des travailleurs concernés.